

Liste de contrôle sur l'intégration de la protection et de la redevabilité envers les populations affectées dans le cycle du programme humanitaire

Cette liste de contrôle a pour but d'aider les chefs de file de clusters/secteurs à garantir que les engagements de redevabilité envers les populations affectées (RPA) sont respectés et que la protection est placée au cœur de la réponse humanitaire à toutes les étapes du cycle du programme humanitaire (CPH). Le contenu de cette liste de contrôle est basé sur la note d'orientation du groupe des directeurs des secours d'urgence de l'IASC intitulée PRELIMINARY GUIDANCE NOTE: Protection and Accountability to Affected Populations in the Humanitarian Programme Cycle, 2015 et la déclaration de l'IASC sur La place centrale de la protection dans l'action humanitaire, décembre 2013.

La liste de contrôle est organisée de manière à refléter les trois étapes du CPH, à savoir : I) l'aperçu des besoins, II) la planification de la réponse, et III) la mise en œuvre et le suivi.

I. Aperçu des besoins humanitaires

Fournir une analyse solide en matière de protection qui s'appuie sur un engagement significatif envers les populations affectées ainsi que sur des consultations avec les parties prenantes concernées afin d'identifier les dynamiques communautaires et de crise ainsi que les diverses perspectives, risques, capacités et vulnérabilités des groupes au sein de la population affectée par la crise.	
➤ Le cluster/secteur identifie les risques et les besoins en matière de protection par un engagement systématique et significatif avec un large éventail représentatif des populations affectées, à travers différents groupes d'âge, de genre et de diversité	✓
➤ Le cluster/secteur identifie qui est en situation de risque d'être exposé à des menaces de protection, comment et pourquoi , et ce, par un processus participatif qui implique un éventail représentatif de membres de la population affectée	✓
➤ Le cluster/secteur identifie, analyse et intègre dans l'ABH les forces et les vulnérabilités des hommes, des femmes, des filles et des garçons, ainsi que des groupes tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes appartenant à des groupes minoritaires et les personnes d'orientation sexuelle ou d'identité de genre diverses	✓
➤ Le cluster/secteur mène des évaluations participatives régulières et/ou d'autres formes d'engagement direct et significatif auprès des populations affectées pour éclairer l'ABH ainsi que le cycle du programme humanitaire (CPH) dans son ensemble	✓
➤ Le cluster/secteur intègre la protection et la redevabilité dans les évaluations des besoins conjointes, y compris les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les facteurs de la crise et de tout déplacement associé ainsi que les tendances et les schémas qui en découlent</i> ○ <i>Les mécanismes et capacités de protection communautaires existants</i> ○ <i>Les schémas de violence et de préjudice (y compris qui/quoi les provoque ou les atténue et pourquoi)</i> ○ <i>Les dynamiques historiques, politiques et sociales au sein des groupes et entre eux, y compris les groupes sociaux marginalisés et en situation de risque</i> ○ <i>Les groupes spécifiques exposés à la discrimination ; par qui et pourquoi (p. ex. pour des motifs culturels, religieux, économiques ou politiques)</i> ○ <i>Les menaces physiques/menaces découlant de la conduite des hostilités (p. ex. mines, présence de combattants, etc.)</i> ○ <i>Les formes et la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) ainsi que de l'exploitation et des abus sexuels (EAS) ; les auteurs présumés et les personnes à risque</i> ○ <i>L'impact de la crise sur les enfants (p. ex. leur recrutement, leur association avec des groupes armés, le travail des enfants, l'exploitation et la séparation des familles)</i> 	✓
➤ Le cluster/secteur s'engage dans une communication bilatérale avec les communautés affectées, afin que l'ABH puisse saisir les risques, les besoins, les capacités et les aspirations qu' elles ont identifiés, et qu' elles soient ensuite informées des produits/résultats de l'ABH	✓
➤ Le cluster/secteur communique les résultats de l'évaluation entre les clusters/secteurs pour assurer une analyse collective des questions transversales de protection	✓
➤ Le cluster/secteur s'appuie sur l'analyse de la protection et les priorités fixées par le cluster/secteur de protection pour déterminer les principaux risques liés à la protection et les interventions prioritaires . L'analyse de la protection du cluster/secteur de protection ne constitue pas un chapitre séparé dans l'ABH , mais doit être pleinement intégrée dans l'ensemble des chapitres du document	✓

II. Plan de réponse humanitaire

Les résultats en matière de protection sont identifiés, poursuivis et atteints collectivement à travers les secteurs/clusters et en collaboration avec les communautés par le biais d'une participation significative à la réponse humanitaire.

➤ Le PRH est élaboré dans le cadre d'un processus participatif qui comprend un échantillon représentatif des communautés affectées (tous les groupes d'âge, de genre et de diversité), notamment eu égard à l'établissement des priorités et la conception des systèmes de suivi, d'évaluation et de rapport	✓
➤ Le PRH est aligné sur les stratégies de protection existantes (p. ex. la stratégie du cluster protection, les stratégies de protection des EHP)	✓
➤ Les objectifs stratégiques énoncés dans le PRH répondent aux priorités en matière de protection identifiées par l'ABH	✓
➤ Les résultats en matière de protection qui sont classés par ordre de priorité dans le PRH sont reflétés dans les plans de travail de votre cluster/secteur, de sorte que la protection ne soit pas un objectif autonome dont le cluster protection est seul responsable	✓
➤ Le cluster/secteur discute, identifie et s'accorde avec les autres clusters sur les risques liés à la protection qui seront traités collectivement, à la fois par les acteurs de la protection et les autres	✓
➤ Le cluster/secteur intègre les principes de protection dans ses stratégies de cluster/secteur, entreprend une analyse des risques et s'assure que les programmes sont conçus de façon à éviter, minimiser ou atténuer les préjudices et les risques	✓
➤ Le cluster/secteur est engagé dans la protection transversale et prend des mesures concrètes pour mettre en œuvre cet engagement (p. ex. par la désignation de personnel de protection comme coordinateurs ou points focaux, le renforcement des capacités et les formations, et l'établissement de rapports et la tenue de réunions d'information régulières à l'intention de l'EHP)	✓
➤ Le cluster/secteur mène des efforts de plaidoyer pour s'assurer que la protection est une priorité dans les demandes de financement et affectations en tant qu'objectif transversal et salvateur	✓
➤ Les programmes de cluster/secteur sont conçus de manière à prendre en compte et à renforcer les perspectives quant aux solutions durables en faveur des populations affectées	✓

III. Mise en œuvre et suivi de la réponse

La mise en œuvre et le suivi du programme se réalisent avec la participation des communautés de manière à permettre que celles-ci puissent fournir un retour d'information et une contribution significatifs.

➤ Les communautés affectées participent à la mise en œuvre du programme de façon à assurer leur contribution significative et leur retour d'information	✓
➤ Les messages clés sur le programme sont disponibles dans les langues locales, adaptés au contexte opérationnel et diffusés par des méthodes et des canaux sensibles à la protection qui sont accessibles et compréhensibles par divers groupes (p. ex. les analphabètes, les aveugles, les sourds, les personnes âgées, les enfants, les marginalisés et d'autres groupes vulnérables)	✓
➤ Le cluster/secteur a pris des mesures pour permettre à des représentants d'un échantillon représentatif de la communauté (en termes d'âge, de genre et de diversité) de participer au suivi et à l'évaluation des programmes	✓
➤ La protection est intégrée en tant que sujet permanent à l'ordre du jour des réunions des clusters/secteurs	✓
➤ Un système de suivi et d'évaluation approprié est en place pour ajuster et modifier les plans opérationnels pendant le cycle du programme	✓
➤ Un mécanisme de retour d'information et de plainte efficace est en place pour que les populations affectées puissent 1) faire des commentaires sur la qualité, la pertinence et/ou l'adéquation des interventions du programme, et 2) signaler les violations de la loi, des politiques institutionnelles et/ou des codes de conduite (p. ex. en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels)	✓
➤ Les mécanismes de retours d'information et de plainte sont adaptés au contexte opérationnel, visibles, connus et accessibles à toutes les personnes et à tous les groupes de la communauté (y compris les analphabètes et les groupes vulnérables) et conçus pour assurer la protection et la confidentialité des utilisateurs, de leurs données personnelles et des informations qu'ils communiquent	✓
➤ Des mécanismes sont en place pour veiller à ce que les retours d'information de la communauté et les enseignements tirés du CPH soient pris en compte lors du prochain CPH	✓
➤ Le cluster/secteur est redevable envers la communauté au regard de la qualité et de l'efficacité de sa programmation	✓